

Fondation MIRA Inc.
États financiers
au 31 décembre 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 19



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec)
J4Z 0G2

T 450 445-6226

Aux administrateurs de
Fondation MIRA Inc.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Fondation MIRA Inc. (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports de collectes de fonds et de ventes de produits à des particuliers dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de collectes de fonds et de ventes de produits à des particuliers, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023, de l'actif à court terme aux 31 décembre 2024 et 2023 et de l'actif net aux 1^{er} janvier 2024 et 2023 et aux 31 décembre 2024 et 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous

sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Brossard
Le 22 avril 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A117013

Fondation MIRA Inc.

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Produits		
Collectes de fonds et ventes de produits – particuliers et sociétés	6 142 409	7 784 162
Legs sans conditions particulières – successions	2 320 597	3 690 038
Autres apports – Fonds Éric St-Pierre (note 3)	525 021	
Aide gouvernementale – ministère de la Justice – projet CAVAC	9 498	251 638
Apports reçus d'entreprises sous forme de fournitures et de services (note 4)	<u>294 072</u>	<u>331 998</u>
	<u>9 291 597</u>	<u>12 057 836</u>
Charges		
Collectes de fonds et achats de produits	2 499 572	3 351 970
Programme – pairage et dressage	4 525 888	3 973 739
Recherche et développement	583 036	464 021
Administration	685 197	685 735
Frais bancaires	<u>52 689</u>	<u>55 189</u>
	<u>8 346 382</u>	<u>8 530 654</u>
Excédent des produits par rapport aux charges avant autres produits (charges) et produits nets de placements	<u>945 215</u>	<u>3 527 182</u>
Autres produits (charges)		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et à l'actif incorporel	37 733	72 317
Radiation de l'apport reporté afférent à l'actif incorporel		340 000
Amortissement des apports reportés afférents au Fonds Éric St-Pierre	100 000	
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles		42 304
Radiation de l'actif incorporel		(340 000)
Amortissement des immobilisations corporelles	(470 195)	(434 652)
Amortissement de l'actif incorporel	<u>(181 033)</u>	<u>(113 238)</u>
	<u>(513 495)</u>	<u>(433 269)</u>
Excédent des produits par rapport aux charges avant produits nets de placements	<u>431 720</u>	<u>3 093 913</u>
Produits nets de placements (note 5)		
Produits de placements	356 329	277 685
Variation nette de la juste valeur des placements à long terme	<u>1 933 181</u>	<u>529 760</u>
	<u>2 289 510</u>	<u>807 445</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>2 721 230</u>	<u>3 901 358</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation MIRA Inc. Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024				2023	
	Grevé d'affectations – Fonds Éric St-Pierre	Reçu à titre de dotations – Fonds Éric St-Pierre	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	6 664 498	525 021	6 729 449	7 153 195	21 072 163	17 170 805
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges			(613 495)	3 334 725	2 721 230	3 901 358
Apports reçus à titre de dotations (note 3)		(525 021)			(525 021)	
Gain sur la réévaluation de la provision pour unités de rétention				19 700	19 700	
Affectations d'origine interne	3 247 399		2 402 230	(5 649 629)		
Solde à la fin	9 911 897	-	8 518 184	4 857 991	23 288 072	21 072 163

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation MIRA Inc.**Flux de trésorerie**

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	2 721 230	3 901 358
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	470 195	434 652
Amortissement de l'actif incorporel	181 033	113 238
Radiation de l'actif incorporel		340 000
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles		(42 304)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et à l'actif incorporel	(37 733)	(412 317)
Amortissement des apports reportés afférents au Fonds Éric St-Pierre	(100 000)	
Provision pour unités de rétention	25 033	28 450
Variation nette de la juste valeur des placements à long terme	(1 933 181)	(529 760)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>1 013 655</u>	<u>(687 091)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>2 340 232</u>	<u>3 146 226</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements – Fonds Éric St-Pierre	(797 521)	(1 192 951)
Cession d'immobilisations corporelles		50 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 515 669)	(822 150)
Acquisition d'actif incorporel	(886 561)	(850 330)
Placements	(92 993)	(68 808)
Encaissements de placements	<u>1 300 000</u>	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 992 744)</u>	<u>(2 884 239)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports reçus à titre de dotations et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(525 021)</u>	
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	<u>(177 533)</u>	261 987
Encaisse au début	<u>1 126 421</u>	864 434
Encaisse à la fin	<u>948 888</u>	<u>1 126 421</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation MIRA Inc.
Situation financière
 au 31 décembre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	948 888	1 126 421
Comptes clients et autres créances (note 6)	392 255	1 351 185
Stocks (note 7)	84 674	104 108
Frais payés d'avance	18 492	21 480
	<u>1 444 309</u>	<u>2 603 194</u>
Long terme		
Placements (note 8)	4 207 425	5 306 108
Placements afférents aux affectations d'origines interne et externe et aux dotations – Fonds Éric St-Pierre (note 9)	10 311 897	7 689 519
Immobilisations corporelles (note 10)	6 888 425	5 838 951
Actifs incorporels (note 11)	2 160 772	1 455 244
	<u>25 012 828</u>	<u>22 893 016</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 13)	652 191	619 888
Apports reportés (note 14)	101 102	101 102
Apports reportés afférents au Fonds Éric St-Pierre (note 16)	100 000	100 000
	<u>853 293</u>	<u>820 990</u>
Long terme		
Provision pour unités de rétention (note 15)	40 450	35 117
Apports reportés afférents au Fonds Éric St-Pierre (note 16)	300 000	400 000
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels (note 17)	531 013	564 746
	<u>1 724 756</u>	<u>1 820 853</u>
ACTIF NET		
Grevé d'affectations – Fonds Éric St-Pierre	9 911 897	6 664 498
Reçu à titre de dotations – Fonds Éric St-Pierre (note 3)		525 021
Investi en immobilisations	8 518 184	6 729 449
Non affecté	4 857 991	7 153 195
	<u>23 288 072</u>	<u>21 072 163</u>
	<u>25 012 828</u>	<u>22 893 016</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Fondation MIRA Inc.

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies (Québec)*, a pour objectifs d'accroître l'autonomie des personnes handicapées et de favoriser leur intégration sociale en leur fournissant des chiens développés et entraînés pour répondre à leurs besoins en adaptation et en réadaptation. Les services de l'organisme sont offerts gratuitement à toutes les personnes qui présentent une ou plusieurs déficiences visuelles ou motrices et aux enfants atteints de troubles envahissants du développement, dont l'autisme. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en actions de sociétés cotées qui sont évalués à la juste valeur.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Fondation MIRA Inc.
Notes complémentaires
au 31 décembre 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

Les produits relatifs à l'exercice subséquent sont présentés comme apports reportés au passif de l'état de la situation financière.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Promesses de dons

Les promesses de dons sont comptabilisées au moment de l'encaissement.

Ventes de produits

Les ventes de produits sont constatées lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que la livraison a eu lieu, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits de dividendes ainsi que les variations de la juste valeur. Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les produits de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par l'organisme. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent. Les gains ou les pertes sur la cession de placements évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût sont établis selon la méthode du coût moyen. Les primes ou escomptes afférents aux placements évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du placement correspondant et l'amortissement afférent est constaté à titre de produits d'intérêts.

Fondation MIRA Inc.
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'organisme a fait le choix d'exclure des variations de la juste valeur les produits d'intérêts.

Les produits nets de placements non grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à l'état des résultats au poste Produits nets de placements.

Les produits nets de placements grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents au Fonds Éric St-Pierre.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Fonds Éric St-Pierre

Le Fonds Éric St-Pierre a été constitué dans le but d'accumuler des fonds pour assurer la pérennité de l'organisme. Il est constitué des apports reportés, de sommes reçues à titre de dotations et des affectations d'origine interne.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actif incorporel, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, les taux annuels et les périodes qui suivent :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux et périodes</u>
Bâtiments	Dégressif	5 %
Mobilier et équipement	Dégressif	10 %
Machinerie et équipement	Dégressif	20 %
Équipement informatique et matériel roulant	Dégressif	30 %
Aménagement et aire de stationnement	Linéaire	5 %
Chenils	Linéaire	2 %
Site Internet	Linéaire	5 ans
Plateforme intégrée – SIRIUS	Linéaire	7 ans

Fondation MIRA Inc.
Notes complémentaires
au 31 décembre 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou qu'un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Provision pour unités de rétention

L'organisme constitue ses obligations en vertu des contrats d'emploi des entraîneurs de chiens à mesure que ces employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux unités de rétention. Ainsi, l'organisme comptabilise à l'état de la situation financière ses obligations découlant des contrats d'emploi. L'organisme détermine les obligations en actualisant les primes pour unités de rétention en fonction du moment où ces primes seront versées. Le coût total des unités de rétention comprend le coût des services fournis au cours de l'exercice et il est comptabilisé aux résultats au poste Salaires et charges sociales. Les réévaluations et autres éléments, qui comprennent les reversements de provision et les ajustements liés à l'actualisation, sont comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net à un poste distinct.

Ventilation des charges

L'organisme présente plusieurs de ses charges regroupées par activité : collecte de fonds, pairage et dressage, recherche et développement, et administration.

L'ensemble des charges engagées par l'organisme est attribuable à 100 % à l'une des activités de l'organisme, à l'exception de certains salaires et charges sociales, des assurances des bâtiments et du matériel roulant, et des frais de télécommunications qui sont ventilés selon les clés de répartition suivantes :

- Salaires et charges sociales : au prorata des heures estimées ou réelles;
- Assurances des bâtiments et du matériel roulant : au prorata respectif de la superficie estimée et du nombre de véhicules;
- Frais de télécommunications : au prorata de l'utilisation réelle.

3 - APPORTS REÇUS A TITRE DE DOTATIONS

Au cours de l'exercice, conformément aux indications reçues de l'apporteur, des sommes qui avaient antérieurement été reçues à titre de dotations (totalisant 525 021 \$) ont été reclassées à titre de produits de l'exercice à la suite de modifications apportées à la nature de l'affectation d'origine externe qui grevait ces apports.

Fondation MIRA Inc.
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2024

4 - APPORTS REÇUS D'ENTREPRISES SOUS FORME DE FOURNITURES ET DE SERVICES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Publicité et média	34 060	26 100
Nourriture pour chiens	194 700	190 125
Services professionnels	51 227	87 779
Autres	14 085	27 994
	<u>294 072</u>	<u>331 998</u>

Apports sous forme de services et de biens

De plus, le fonctionnement de l'organisme dépend, en grande partie, des services de nombreux membres bénévoles, notamment les familles d'accueil, ainsi que de bénévoles sur les points de financement. Du fait que l'organisme ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. La cueillette de cartouches ne fait pas l'objet de comptabilisation d'apports relativement à cette activité de collecte de fonds.

5 - PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Placements évalués à la juste valeur		
Variation nette de la juste valeur		
Tirée de ressources détenues à titre de dotations et affectée au		
Fonds Éric St-Pierre	938 515	353 629
Non affectée	994 666	176 131
Produits d'intérêts		
Tirés de ressources détenues à titre de dotations et affectés au		
Fonds Éric St-Pierre	48 926	8 950
Non affectés	121 861	102 723
Produits de dividendes		
Tirés de ressources détenues à titre de dotations et affectés au		
Fonds Éric St-Pierre	168 948	129 330
Non affectés	16 594	36 682
	<u>2 289 510</u>	<u>807 445</u>

6 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Sommes à recevoir liées à des collectes de fonds et à des ventes de produits (a)	207 094	1 146 130
Taxes à la consommation	185 161	205 055
	<u>392 255</u>	<u>1 351 185</u>

(a) Au 31 décembre 2024, des sommes à recevoir d'une entité représentent 52 % du total des sommes à recevoir liées à des collectes de fonds (une entité représentait 86 % du total des sommes à recevoir au 31 décembre 2023).

Fondation MIRA Inc.
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2024

7 - STOCKS

Le montant des stocks comptabilisé en charges de l'exercice totalise 39 263 \$ (36 424 \$ en 2023).

8 - PLACEMENTS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Encaisse		
Courant	904 480	905 451
Épargne, 3,05 % (1,7 % à 6,17 % au 31 décembre 2023)	45 000	395 562
Actions de sociétés cotées		
Canadiennes	18 085	856 038
Américaines	186 220	
Obligations		
Canadiennes	3 053 640	3 149 057
	<u>4 207 425</u>	<u>5 306 108</u>

**9 - PLACEMENTS AFFÉRENTS AUX AFFECTATIONS D'ORIGINES INTERNE ET EXTERNE ET
 AUX DOTATIONS – FONDS ÉRIC ST-PIERRE**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Encaisse		
Courant	11 558	102 162
Épargne, 3,05 % (4,05 % à 4,14 % au 31 décembre 2023)	292 305	175 452
Actions de sociétés cotées		
Canadiennes	1 901 771	1 770 594
Américaines	2 994 198	1 555 888
Étrangères	294 668	113 142
Obligations		
Canadiennes	4 111 262	3 320 561
Américaines	14 159	80 774
Étrangères	691 976	570 946
	<u>10 311 897</u>	<u>7 689 519</u>
Apports reportés	400 000	500 000
Actif net reçu à titre de dotations		525 021
Actif net grevé d'affectations	9 911 897	6 664 498
	<u>10 311 897</u>	<u>7 689 519</u>

Fondation MIRA Inc.
Notes complémentaires
au 31 décembre 2024

10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024	2023
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Coût	Amortis- sement cumulé	
\$	\$	\$
Terrains	269 720	269 720
Bâtiments	8 856 436	4 141 175
Mobilier et équipement	1 121 365	809 871
Machinerie et équipement	716 590	380 403
Équipement informatique	425 650	386 718
Matériel roulant	828 431	639 521
Aménagement et aire de stationnement	831 755	292 419
Chenils	995 570	506 985
	14 045 517	7 157 092
	6 888 425	5 838 951

Au cours de l'exercice, l'organisme a acquis une immobilisation corporelle ayant une juste valeur de 4 000 \$ (aucune en 2023) sans contrepartie en espèces. L'écart entre la juste valeur et le montant de l'acquisition, soit 4 000 \$ (aucun en 2023), a été présenté à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 17).

11 - ACTIFS INCORPORELS

	2024	2023
	\$	\$
Actifs incorporels amortissables		
Plateforme intégrée – SIRIUS	1 939 132	1 455 244
Projet de plateforme intégrée – SIRIUS, en cours de développement	221 640	
	2 160 772	1 455 244

12 - FACILITÉS DE CRÉDIT AUTORISÉES

Les emprunts bancaires de l'organisme se détaillent comme suit :

- Emprunt bancaire rotatif d'un montant autorisé de 500 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel (5,45 %; 7,2 % au 31 décembre 2023) et renégociable en août 2025;
- Emprunt bancaire sous forme d'emprunt à terme rotatif d'un montant autorisé de 1 000 000 \$, remboursable par versements de 100 000 \$ par année à compter du 29 décembre de chaque année, portant intérêt au taux préférentiel plus 0,55 % (6 %; 7,75 % au 31 décembre 2023) et renégociable en août 2025.

Une hypothèque mobilière d'une valeur de 700 000 \$ sur l'universalité des actifs corporels et incorporels présents et futurs est affectée à la garantie des emprunts bancaires.

Fondation MIRA Inc.
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2024

12 - FACILITÉS DE CRÉDIT AUTORISÉES (suite)

De plus, une hypothèque immobilière d'une valeur de 2 000 000 \$ sur les terrains et les bâtiments situés sur le site du siège social au 1820, rang Nord-Ouest, à Sainte-Madeleine, ayant une valeur comptable nette respective de 269 720 \$ et de 4 500 894 \$, est affectée à la garantie des emprunts bancaires.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, les emprunts bancaires disponibles ne sont pas utilisés.

13 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	305 356	207 233
Salaires et charges sociales à payer	346 835	412 655
	<u>652 191</u>	<u>619 888</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 21 007 \$ au 31 décembre 2024 (33 994 \$ au 31 décembre 2023).

14 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des sommes non utilisées provenant de collectes de fonds auprès d'entreprises et de particuliers, et sont destinés à couvrir des charges relatives à des activités qui auront lieu au cours du prochain exercice.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Solde au début	101 102	151 102
Montants constatés aux résultats		(50 000)
Solde à la fin	<u>101 102</u>	<u>101 102</u>

15 - PROVISION POUR UNITÉS DE RÉTENTION

La direction de l'organisme a approuvé une politique d'octroi d'unités de rétention pour les entraîneurs de chiens embauchés après le 1^{er} juin 2009. Cette politique a pour objectif d'augmenter le taux de rétention des entraîneurs. L'exercice 2024 a donné lieu à la comptabilisation d'une provision supplémentaire d'un montant de 25 033 \$ (28 450 \$ en 2023). En 2023, les paiements en espèces au titre des unités de rétention totalisaient 16 200 \$ (aucun en 2024).

La réévaluation de la provision pour unités de rétention avait donné lieu à la comptabilisation d'un gain de 19 700 \$ (aucun en 2023).

Fondation MIRA Inc.
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2024

16 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AU FONDS ÉRIC ST-PIERRE

Selon les conditions du donateur, les montants reçus devront être placés et conservés pour une période de 10 ans afin de sécuriser l'accroissement de ce capital. Durant cette période, seuls les produits gagnés sur ces placements peuvent contribuer à financer les activités de l'organisme. Cette donation vise à assurer la pérennité de l'organisme et pourra être utilisée à la discrétion de l'organisme au terme de cette période.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Solde au début	500 000	500 000
Montant constaté à titre de produits	<u>(100 000)</u>	
Solde à la fin	<u>400 000</u>	<u>500 000</u>
Portion à court terme	100 000	100 000
Portion à long terme	<u>300 000</u>	<u>400 000</u>
	<u>400 000</u>	<u>500 000</u>

17 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AUX ACTIFS INCORPORELS

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels représentent des apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles et incorporelles et des apports monétaires reçus pour financer l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels. Les apports sont amortis et constatés à titre de produits selon la même méthode d'amortissement que les immobilisations corporelles et les actifs incorporels auxquels ils se rapportent.

Les variations survenues au cours de l'exercice sont les suivantes :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Solde au début	564 746	977 063
Apport afférent à une immobilisation corporelle	4 000	
Montant constaté aux résultats	<u>(37 733)</u>	<u>(412 317)</u>
Solde à la fin	<u>531 013</u>	<u>564 746</u>

18 - VENTILATION DES CHARGES CLASSÉES PAR ACTIVITÉ

	<u>2024</u>		
	Salaires et charges sociales	Frais de télécom- munications	Assurances des bâtiments et du matériel roulant
	\$	\$	\$
Collecte de fonds	127 575	30 105	
Pairage et dressage	105 754	19 891	44 266
Recherche et développement		4 743	17 712
Administration	<u>172 518</u>		<u>19 960</u>
	<u>405 847</u>	<u>54 739</u>	<u>81 938</u>

Fondation MIRA Inc.
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2024

18 - VENTILATION DES CHARGES CLASSÉES PAR ACTIVITÉ (suite)

	2023		
	Salaires et charges sociales	Frais de télécom- munications	Assurances des bâtiments et du matériel roulant
	\$	\$	\$
Collecte de fonds	120 368	28 437	
Pairage et dressage	99 716	27 446	42 315
Recherche et développement		6 338	14 744
Administration	158 650		18 389
	<u>378 734</u>	<u>62 221</u>	<u>75 448</u>

19 - PROMESSES DE DONNS

L'organisme fait la promotion de dons planifiés d'assurance vie et de legs testamentaires.

Au 31 décembre 2024, les promesses de dons à titre de legs testamentaires sont de 2 530 000 \$ (3 580 000 \$ au 31 décembre 2023). Également, au 31 décembre 2024, l'organisme est bénéficiaire de polices d'assurance vie au montant total de 485 000 \$ (485 000 \$ au 31 décembre 2023) en plus d'être bénéficiaire et propriétaire d'une police d'assurance vie au montant de 500 000 \$ (500 000 \$ au 31 décembre 2023).

Aucun montant n'a été inscrit aux livres relativement à ces promesses de dons.

20 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des actions de sociétés cotées. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances (excluant les taxes à la consommation), étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent à la fois des activités de fonctionnement et d'investissement.

Risque de change

L'organisme réalise la plupart de ses transactions en dollars canadiens. Le risque de change découle des ventes et des achats et des transactions de vente et d'achat des placements libellés dans une monnaie étrangère, lesquels sont principalement effectués en dollars américains. Au 31 décembre 2024, l'organisme est exposé au risque de change en raison de l'encaisse et des comptes clients et autres créances libellés en dollars américains totalisant 106 244 \$ (89 340 \$ au 31 décembre 2023) ainsi que de l'encaisse de placements, des placements en actions de sociétés cotées et des obligations libellés en dollars américains totalisant 3 495 062 \$ (1 754 767 \$ au 31 décembre 2023).

Fondation MIRA Inc.
Notes complémentaires
au 31 décembre 2024

20 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les placements en épargne et en obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements en actions de sociétés cotées, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.